



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,
Mougins et Théoule/Mer

Demande d'Autorisation Environnementale

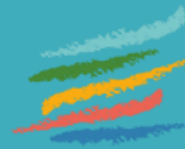
-

Création d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues de la Frayère

-

ETUDE D'IMPACT ANNEXE 3 : INCIDENCES NATURA 2000





CANNES
PAYS DE
LÉRINS

Projet
d'aménagement d'un
ouvrage de rétention
au lieu-dit Carimaï
Communauté d'agglomération
Cannes Pays de Lérins

Mars 2024

Évaluation simplifiée des
incidences Natura 2000



Information sur le document

Citation recommandée	Biotope, 2023 – Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimaï – Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (06) – Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000, 50 p.	
Nom de fichier	CACPL_EincN2000S_CARIMAI.docx	
N° de contrat	2023881	
Date de démarrage de la mission	30/03/23	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins Place de l'Hôtel de Ville – CS 50054 06414 Cannes Cedex	
Interlocuteur	Antoine GAZULL <i>Ingénieur Chargé d'Etude - Pôle Cycles de l'eau</i>	Mail : antoine.gazull@cannespaysdelerins.fr Tél : 04.89.82.27.82
Biotope, Responsable du projet	Thomas BELANGER <i>Chef de projet environnementaliste</i>	Mail : tbelanger@biotope.fr Tél : 07.48.83.12.08
Biotope, Contrôleur qualité	Amélie HEROGUEZ <i>Chef de projet écologue</i>	Mail : aheroguez@biotope.fr Tél : 07.61.33.49.69

Biotope est signataire de la « [Charte d'Engagement des Bureaux d'Études dans le domaine de l'évaluation environnementale](#) ».

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Sommaire

1	Contexte de l'étude	4
2	Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention	8
3	Définition et cartographie de la zone d'influence du projet	17
4	État des lieux de la zone d'influence	17
5	Incidences potentielles du projet	33
6	Mesures d'évitement et de réduction	36
7	Conclusion	37

Annexes

Annexe 1	: Localisation des aires d'étude du projet	39
Annexe 2	: Emprise du projet au regard des sites N2000	40
Annexe 3	: Zonages réglementaires et d'inventaires du patrimoine naturel	41
Annexe 4	: Cartographie des habitats naturels, de la flore et de la faune observés sur l'aire d'étude rapprochée	43
Annexe 6	: Equipe de travail	50

1 Contexte de l'étude

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes – Pays de Lérins (CACPL), situé dans le département des Alpes-Maritimes, a été touché par des inondations majeures et tragiques le 3 octobre 2015, suite à un événement pluvio-orageux exceptionnel. Cette catastrophe a entraîné la perte de 20 vies humaines et des dommages estimés à 650 millions d'euros. En réponse à cette situation, la CACPL a pris en charge la compétence GEMAPI dès le 1er juin 2016, dans le but de mettre en place une approche préventive appelée PAPI (Programmes d'Intention de Prévention contre les Inondations).

La phase préliminaire du PAPI, connue sous le nom de PAPI d'Intention Cannes Lérins, a été signée le 27 juillet 2017 pour une durée de deux ans. Par la suite, l'Agglomération a élaboré un programme d'actions complet, le PAPI complet Cannes Lérins, afin de proposer des mesures concrètes et durables pour se protéger contre le risque d'inondation. Le PAPI Cannes Lérins, signé le 20 mai 2021, prévoit un total de 47 actions, représentant un investissement global de plus de 56 millions d'euros, dont 50 millions d'euros dédiés aux travaux nécessaires.

L'aménagement proposé sur la rivière la Grande Frayère vise à créer une zone de rétention en cas de crue, afin de réduire le volume d'eau qui s'écoule vers l'aval et contribue aux inondations dans le secteur Bocca de la commune de Cannes, où les enjeux humains sont importants. À l'origine, l'objectif de rétention du PAPI initial était d'estimer un volume compris entre 54 000 et 58 000 m³. Toutefois, à l'issue de l'étude préliminaire, la CAPL a décidé d'engager l'avant-projet sur le scénario S2 comprenant un volume de stockage de 70 000 m³ afin de pouvoir stocker, en supplément de la crue centennale de la Grande Frayère, la crue centennale de la Roquebillière.

Les effets attendus de cet aménagement sont de contribuer à la protection du secteur Bocca contre une crue centennale, en permettant de stocker environ 25% du volume total de cette crue de la Grande Frayère, et de réduire le pic de crue de 40% sur la base des données de 2015. Le projet de bassin de rétention utilise l'espace précédemment occupé par le lotissement du Carimaï, qui a été complètement dévasté par les inondations de 2015 et exproprié grâce au fonds Barnier. Le site présente des contraintes importantes, notamment en raison des remblais et des ouvrages de l'autoroute A8, de la voie SNCF, ainsi que des pentes de collines avec des affleurements rocheux et des pans verticaux.

Le présent document porte sur les potentiels incidences que peuvent avoir ce projet sur les trois sites Natura 2000 situés à proximité : ZSC FR9301573 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins », ZSC FR9301574 « Gorges de la Siagne » et ZSC FR9301628 « Forêt du Palayson – Bois du Rouet ».

Au regard de la nature du projet, l'étude d'incidence simplifiée Natura 2000 a défini une aire d'étude éloignée de 10 km. Aucun site Natura 2000 ne se situe en effet dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée.

La présente évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 a été établie conformément au contenu visé à l'article R.414-23 du Code de l'Environnement.

L'étude a été élaborée sur la base des données bibliographiques existantes complétées par des prospections de terrain réalisées par Biotope en 2021, 2022 et 2024 :

Dates et conditions des prospections de terrain

Dates inventaires	des	Commentaires
Inventaire toute faune et flore – Pré-diagnostic écologique		
02/07/2021 (faune) 09/07/2021 (flore)		<p>Prospections ciblées sur la caractérisation des habitats et des potentialités écologiques de l'aire d'étude rapprochée, la recherche d'espèces protégées visibles à cette période de l'année (flore et faune) et d'espèces végétales exotiques envahissantes.</p> <p>Un expert fauniste et un expert botaniste se sont rendus sur le terrain. L'analyse des enjeux concernant l'ichtyofaune a été affinée par la Maison Régionale de l'Eau.</p>
Inventaires des habitats naturels et de la flore (trois passages dédiés)		
08/03/2022		Prospections ciblées sur les espèces à floraison précoce. Bonnes conditions.
18/04/2022		Prospections ciblées sur les espèces vernales. Bonnes conditions.
14/06/2022		Prospections ciblées sur les espèces estivales et l'Alpiste aquatique (<i>Phalaris aquatica</i>). Cartographie des habitats. Mauvaises conditions : berges fauchées et stress hydrique.
24/01/2024		Prospections ciblées sur les espèces à floraison précoce. Bonnes conditions météorologiques, une partie du sol sur site était piétiné et retourné.
12/03/2024		Prospection ciblée sur la Consoude bulbeuse (<i>Symphytum bulbosum</i>). Bonnes conditions météorologiques, le sol était déjà partiellement piétiné et retourné
Inventaires des insectes (deux passages dédiés)		
06/04/2022		Recherche des papillons diurnes. Conditions moyennes : Températures basses 14°C, vent 5 km/h, humidité relative : 70 %, ciel couvert.
24/06/2022		Recherche des papillons diurnes, odonates et orthoptères (en particulier <i>Trigonidium cicindeloides</i>). Bonnes conditions : Températures 26°C, vent faible : 8 km/h, humidité relative : 72 %, ensoleillé.
Inventaires des poissons (un passage dédié)		
20/05/2022		Débit particulièrement bas pour la saison.
Inventaires des amphibiens (un passage dédié)		
06/04/2022		Inventaire nocturne, recherche des amphibiens (ciblées sur les espèces précoces et intermédiaires, en particulier le Crapaud épineux et la Rainette méridionale). Bonnes conditions : 12°C, vent faible : 2 km/h, humidité relative : 72 %, ciel couvert
Inventaires des reptiles (deux passages dédiés)		
06/04/2022		Inventaire diurne, recherche des reptiles. Conditions moyennes : températures basses 14°C, vent 5 km/h, humidité relative : 70 %, ciel couvert.
24/06/2022		Inventaire diurne, recherche des reptiles. Bonnes conditions : 26°C, vent faible : 8 km/h, humidité relative : 72 %, ensoleillé.

Dates des inventaires	Commentaires
Inventaires des oiseaux (cinq passages dédiés)	
28/10/2021	Expertise diurne, ciblée sur les espèces en migration. Bonnes conditions : entre 10°C et 15°C, vent faible, ciel dégagé, bonne visibilité.
05/01/2022	Expertise diurne, ciblée sur les espèces en hivernage. Bonnes conditions : entre 10°C et 15°C, vent faible, ciel dégagé, bonne visibilité.
14/04/2022	Expertise diurne, ciblée sur les espèces en période de reproduction. Bonnes conditions : entre 15°C et 20°C, vent faible, ciel dégagé, bonne visibilité.
23/05/2022	Expertise nocturne, ciblée sur les espèces en période de reproduction. Bonnes conditions : entre 15°C et 20°C, vent faible, ciel dégagé, bonne visibilité.
24/05/2022	Expertise diurne, ciblée sur les espèces en période de reproduction. Bonnes conditions : entre 25°C et 30°C, vent faible, ciel partiellement couvert, bonne visibilité.
Inventaires des chauves-souris (trois passages dédiés) et des mammifères terrestres (mutualisés)	
13/07/2021 14/07/2021	au Analyse des potentialités d'accueil en gîte (recherche de gîtes arboricoles, de bâtis favorables, etc.) et prospections sur les mammifères terrestres. Pose d'un enregistreur à ultrasons pendant une nuit. Matériel utilisé : enregistreur automatique type SM4. Bonnes conditions : températures nocturnes (du 13 au 14 juillet) entre 25 et 30°C, vent faible, ciel dégagé, aucune précipitation. Conditions climatiques très favorables à la détection des chiroptères.
21/09 au 22/09/2021	Pose d'un enregistreur à ultrasons pendant une nuit. Matériel utilisé : enregistreur automatique type SM4. Prospections sur les mammifères terrestres. Bonnes conditions : températures nocturnes (du 21 au 22 septembre) entre 15 et 25°C, vent faible, ciel dégagé à nuageux, aucune précipitation. Conditions climatiques très favorables à la détection des chiroptères.
20/05 au 21/05/2022	Pose d'un enregistreur à ultrasons pendant une nuit. Matériel utilisé : enregistreur automatique type SM4. Prospections sur les mammifères terrestres. Bonnes conditions : températures nocturnes (du 20 mai au 21 mai) entre 25 et 30°C, vent faible, ciel dégagé, aucune précipitation. Conditions climatiques très favorables à la détection des chiroptères.

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU
PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne morale) : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Adresse : Place Bernard-Cornut-Gentille

06414 Cannes Cedex

Téléphone : 04 89 82 27 00

Email : contact@cannespaysdelerins.fr

Nom du projet : Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimaï

À quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Le projet de construction d'un ouvrage de rétention est soumis à différents volets juridiques : étude d'impact, volet Loi sur l'Eau (le projet étant soumis à Autorisation), un volet d'autorisation de défrichement un volet de dérogation à la destruction d'espèces protégées... Le projet est également soumis à un volet Natura 2000, sous forme d'évaluation simplifiée compte tenu de la distance des sites par rapport au projet.

2 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.)

Le bassin projeté est un projet d'aménagement hydraulique comprenant un barrage de classe C. Son objectif est de retenir temporairement les eaux et de réduire le risque d'inondation du territoire. Le volume maximal pouvant être stocké sera supérieur à 70 000 m³. Pendant la phase de construction, le merlon de protection sera conçu de manière à être détruit en cas de crue, afin de ne pas entraver l'écoulement de l'eau. L'objectif principal du projet est de créer une zone de rétention des crues afin de réduire le volume d'eau qui se déverse vers l'aval et qui contribue aux inondations dans la région de Bocca, sur la commune de Cannes, où les enjeux sont importants. Le barrage en remblai traversant le lit mineur comporte une ouverture permettant de maintenir le flux d'eau jusqu'à la crue décennale. Ainsi, il n'y aura pas de différence de niveau d'eau entre l'amont et l'aval pour le débit moyen annuel. Cet ouvrage n'est pas considéré comme un obstacle à la continuité écologique selon la rubrique 3.1.1.0 de la loi sur l'eau.

La mise en œuvre du bassin entraînera des modifications du profil en long et du profil en travers de la Grande Frayère sur une longueur estimée à environ 600 m. Le cours d'eau sera préservé grâce à des tuyaux et à des merlons fusibles. Au niveau du barrage en remblai, l'ouverture aménagée aura une longueur d'environ 30 m. Au niveau du bassin, il est prévu de déplacer et de remodeler le lit mineur de la Grande Frayère. Les berges du nouveau lit seront aménagées en priorisant l'utilisation de techniques végétales, mais des enrochements seront mis en place sur une longueur d'environ 20 m en aval du barrage en

remblai. Selon les inventaires effectués par Biotope en 2022, les surfaces favorables pour la reproduction des poissons sont très limitées. Cependant, le projet entraînera des déblais sur toute la zone, ce qui entraînera la destruction du cours d'eau existant. Par conséquent, le projet nécessite une autorisation conformément à la législation sur l'eau.

Le projet, qui couvre une superficie totale d'environ 3 ha, nécessitera une modification du terrain, la construction d'un barrage en remblai et le renforcement du remblai autoroutier. Bien que les aménagements visent principalement à augmenter la capacité du lit majeur, ils pourraient générer des déblais pendant la phase de construction. Le stockage temporaire des matériaux sur le site se fera en dehors de la zone inondable, mais s'il y a un stockage dans la zone inondable, il sera évacué en cas d'alerte de crue. Il convient de noter que les merlons qui dévient et maintiennent le cours d'eau seront conçus de manière à être détruits en cas d'inondation. En phase d'exploitation, les zones en remblai de zones humides (barrage et renforcement autoroutier) représenteront une superficie d'environ 3 500 m².

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

- Nom de la commune : Cannes / Le Cannet N° Département : 06

Lieu-dit : Carimaï

En site(s) Natura 2000

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ? Le tableau ci-dessous présente la distance aux sites Natura 2000 du projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimaï.

		Distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée
Sites Natura 2000 les plus proches	ZSC FR9301573 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »	5,8 km au sud-est
	ZSC FR9301574 « Gorges de la Siagne »	6,6 km au nord-ouest
	ZSC FR9301628 « Esterel »	8,1 km au sud-ouest


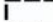


CANNES
PAYS DE
LÉRINS


Emprise du projet au regard des sites N2000

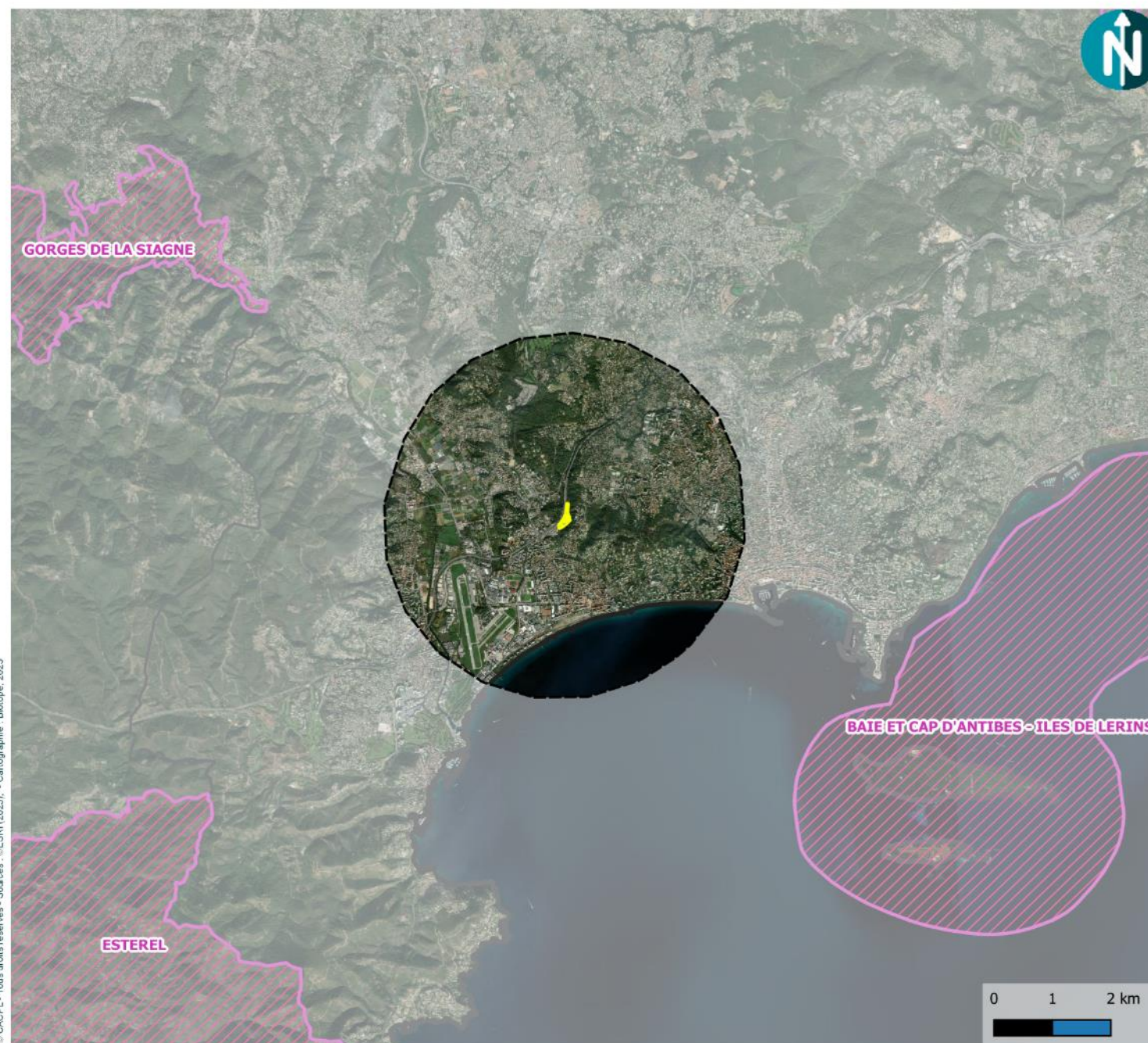
Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

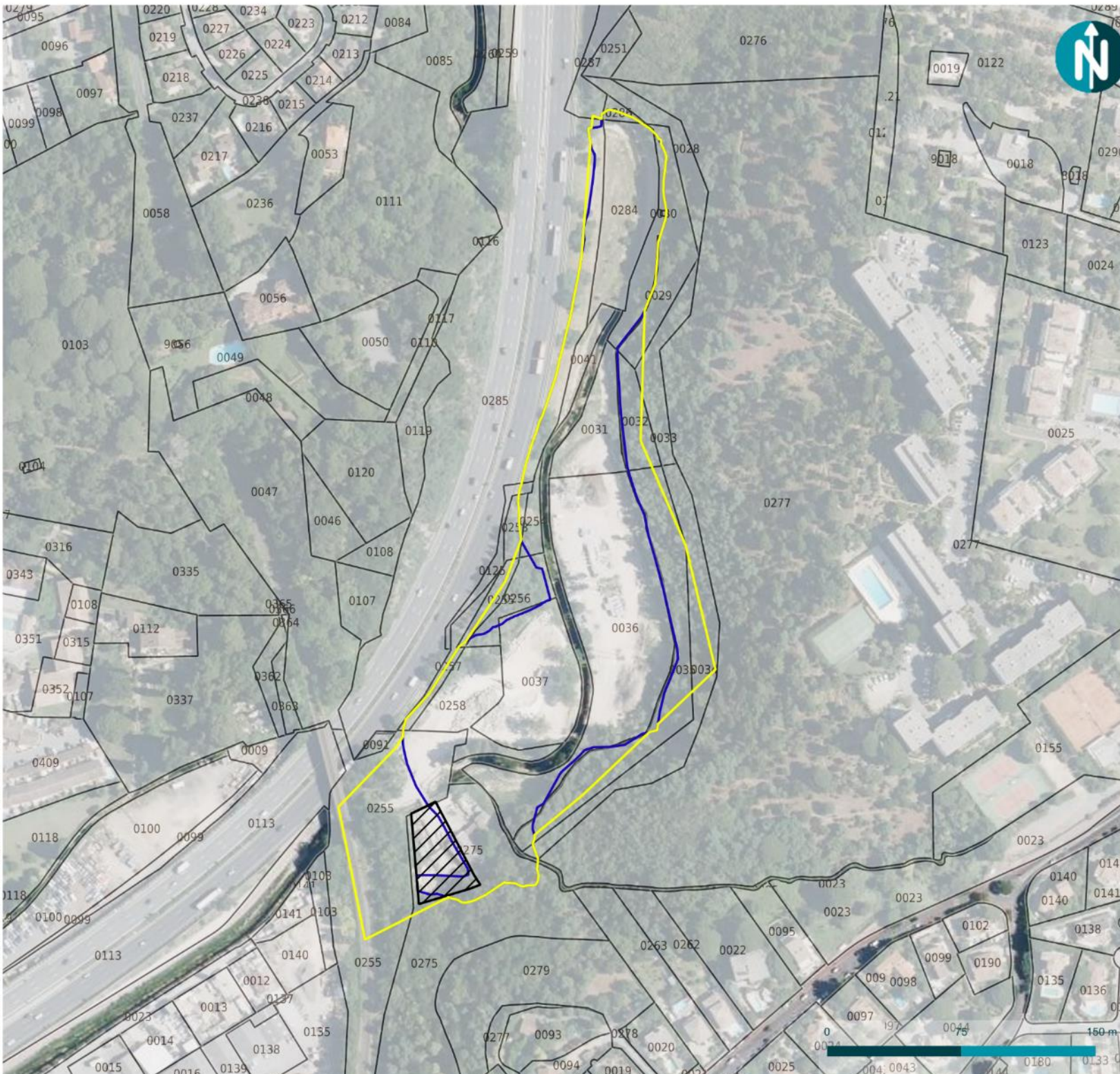
Aires d'étude

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (Tampon 5 km)

Sites Natura 2000

-  Zones Spéciale de Conservation - Directive Habitats








Plan cadastral du projet

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

Aires d'étude

-  Aire d'étude rapprochée
-  Emprise projet (+ tampon défrichement de 3 m)
-  Installations de chantier

Maitrise d'oeuvre pour la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues au lieu-dit ancien hameau de Carimal, sur la rivière de la Grande Frayère



AVP

Plan et coupes des digues projet

B	20th 2024	Appel final de rehausse sur digue	S. MARTY	M. JAUMALUX
A	09th 2023	1er édition de plan	S. MARTY	M. DOUCHE
REV	01/03/2023	Changement de la révisé	Changement de	Verdict 2023

Echelle : 1/500

Fichier : Z2MAX005_MOE_CARIMAL_AVP_240130_Rehausse digue_resep.dwg

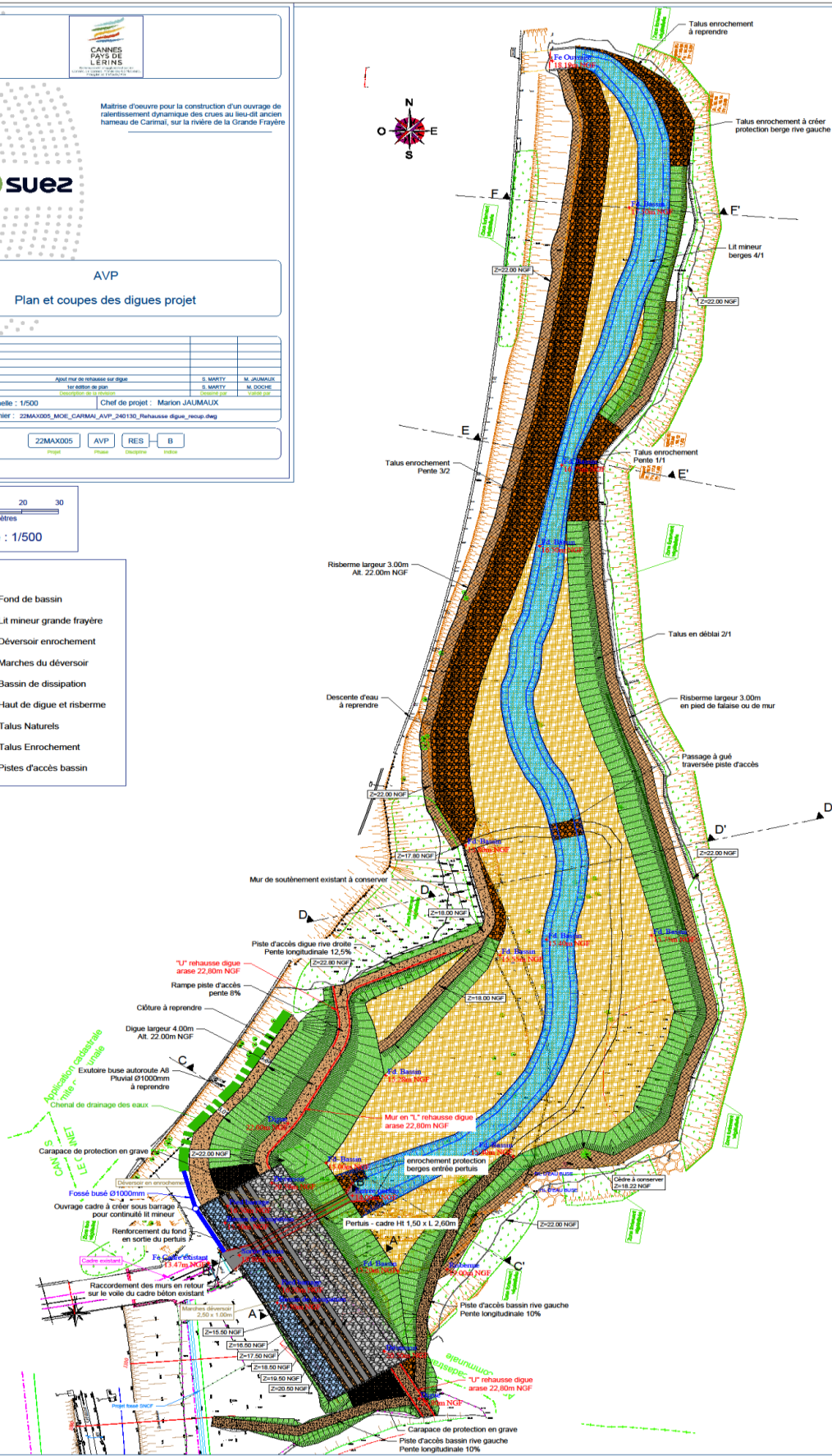
Z2MAX005 AVP RES B



échelle : 1/500

Légende:

- Fond de bassin
- Lit mineur grande frayère
- Déversoir enrochement
- Marches du déversoir
- Bassin de dissipation
- Haut de digue et risberme
- Talus Naturels
- Talus Enrochement
- Pistes d'accès bassin



Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues au lieu-dit ancien hameau de Carimal, sur la rivière de la Grande Frayère



AVP

Plan des emprises de défrichement et installation de chantier

5	Janv. 2023	Appel d'offre de maîtrise d'œuvre	S. BARTY	M. JOURNAUX
A	Sept. 2023	1 ^{er} arrêté de plan	S. BARTY	M. DOGUE
V01		Document de référence		



Echelle : 1/500 Chef de projet : Marion JAUMALUX
Fichier : 22MAX005_MOE_CARIMAL_AVP_240110_Déversoir 20.50NGF.dwg

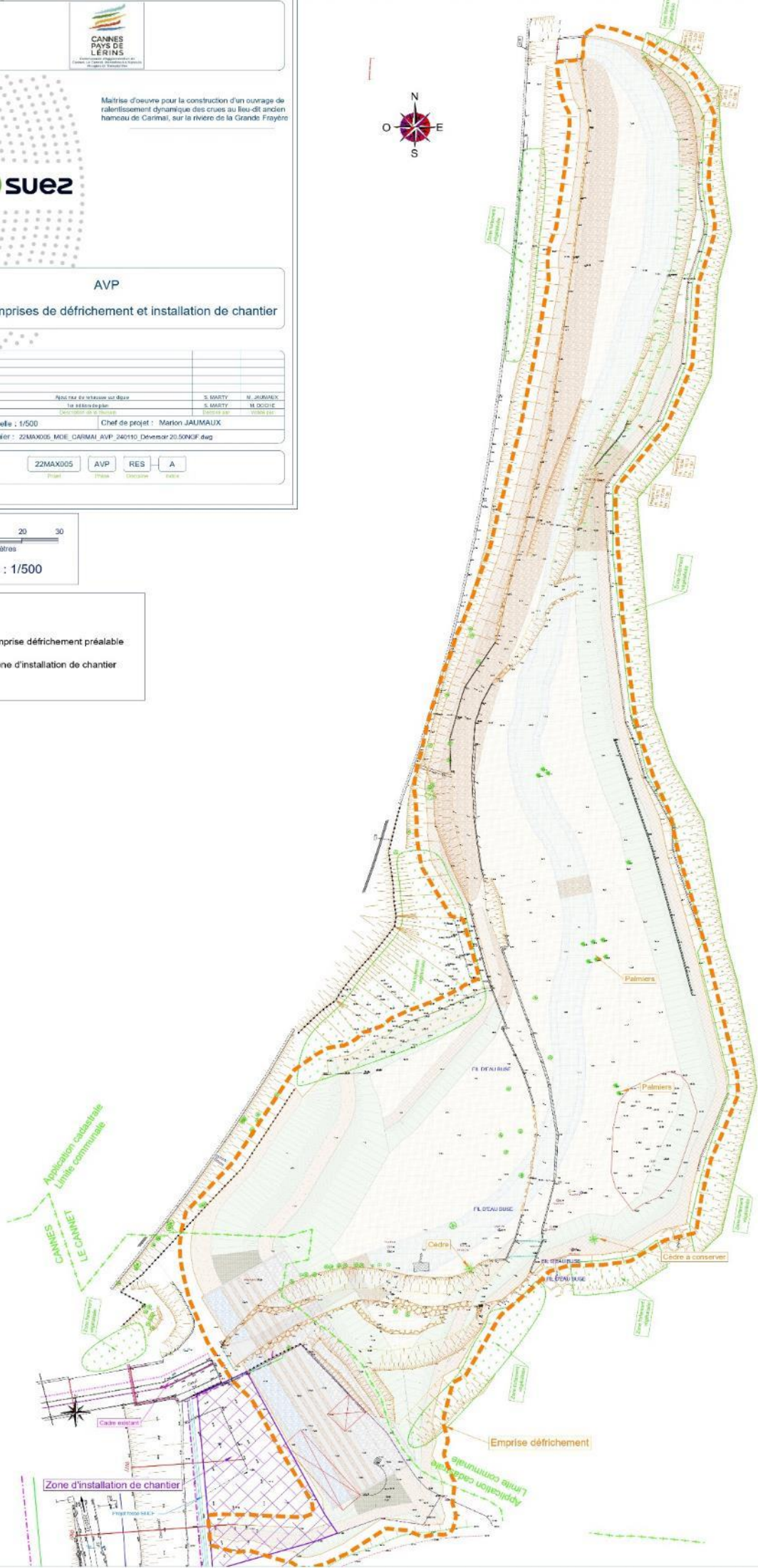
22MAX005 AVP RES A



échelle : 1/500

Légende:

-  Emprise défrichement préalable
-  Zone d'installation de chantier



- Projet, manifestation :	<input checked="" type="checkbox"/> diurne <input type="checkbox"/> nocturne
- Durée précise si connue : Ou durée approximative en cochant la case correspondante :	La durée prévisionnelle des travaux (hors période de préparation de 2 mois) est estimée à ce stade à 12 mois, décomposée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires (dévoiements des réseaux, déboisement, ...) : 2 mois - Terrassements grande masse : 3 mois - Epaulement A8 – Barrage : 6 mois - Remise en état et repli de chantier : 1 mois
- Période précise si connue : Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :	<input checked="" type="checkbox"/> Printemps <input checked="" type="checkbox"/> Automne <input checked="" type="checkbox"/> Eté <input checked="" type="checkbox"/> Hiver Les travaux se dérouleront sur une année civile complète.
- Fréquence :	<input type="checkbox"/> chaque année <input type="checkbox"/> chaque mois <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Intervention unique pour la phase travaux. Débroussaillages et entretien de l'ouvrage ponctuels en phase exploitation.

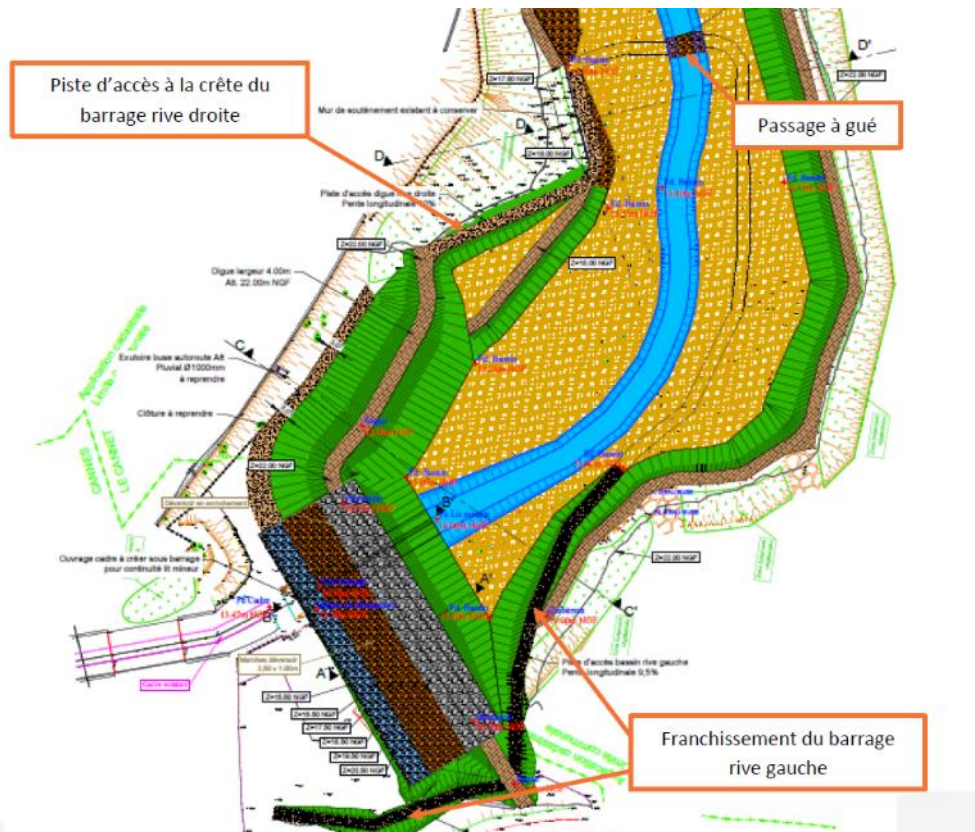
e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

ESCOTA détaillera dans les conventions d'occupation temporaire et définitive du DPAC les mesures spécifiques à intégrer en phase chantier et en phase d'exploitation.

Un accès / une servitude à maintenir sur le viaduc est demandé par SNCF, pour les travaux de maintenance et inspection. L'ouvrage fait l'objet d'inspection décennale (prochaine prévue en 2028).

L'accès à l'intérieur de la zone de stockage des eaux est envisagé via la réalisation de rampes en remblais de part ou d'autre du tronçon déversant.



La rampe en rive droite permet un accès depuis l'intérieur du bassin à la crête du barrage. Cet accès ne dispose pas de zone de retournement afin de faire demi-tour. Une aire de manœuvre pourra être mise en œuvre. La piste est aménagée en remblai avec une pente de 10 % contre l'éperon naturel.

L'accès en rive gauche est composé d'une rampe permettant de monter en crête du barrage depuis le pied aval et d'une seconde rampe permet de descendre dans le fond du bassin. Ces rampes sont aménagées en remblai rapporté sur la structure du barrage et contre le versant rive gauche avec une pente variant de 9 à 9,5%.

Ces rampes sont équipées d'une piste recouverte d'une couche de graves non traitées (GNT). Par ailleurs, afin de traverser la Grande Frayère, un passage à gué est prévu.

Les rejets d'eau pluviale venant de l'autoroute A8 seront identiques à l'état actuel.

Différentes mesures de réduction sont prévues en phase exploitation. Outre la conception et gestion écologique des espaces végétalisés en faveur de la biodiversité, un débroussaillage de moindre impact est prévu au niveau des pistes ainsi qu'un calendrier de débroussaillage lié au cycle biologique des espèces.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : Estimé à 9.21 M€

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

> à 100 000 €

3 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

- Rejets dans le milieu aquatique** : Les eaux pompées pour travailler à sec dans le cours d'eau proviendront des fouilles. Elles seront rejetées après décantation et filtration. Le régime des eaux ne sera pas modifié.
- Pistes de chantier, circulation** :
 - Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)** : Le projet engendrera des déblais sur toute la zone et donc destruction de l'ensemble du cours d'eau actuel. Le barrage en remblais en travers du lit mineur comprend un pertuis permettant de maintenir les écoulements jusqu'à la crue décennale. En ce sens, il n'entraîne pas de différence de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval pour le débit moyen annuel. Il n'entre pas dans les catégories d'ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique au sens de la rubrique 3.1.1.0.
 - Poussières, vibrations** : Liés aux travaux, et dans une moindre mesure aux véhicules légers servant à l'exploitation du bassin
 - Pollutions possibles** : Risque de pollution inhérent à tout travaux de ce type : risques d'effets de pollutions (et dans une moindre mesure en phase exploitation) par pollutions accidentelles par polluants chimiques (huiles, produits d'entretien...) ou par apports de matières en suspension (particules fines) lors des travaux de terrassement notamment.
 - Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation** : Perturbation des espèces présentes sur site et à proximité (ex : avifaune, chiroptères, mammifères terrestres...)
 - Bruits** :
 - Autres incidences** : Déviation et busage de la Grande Frayère en phase travaux

4 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Natura 2000 — Directive Habitat
- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...) : Le hameau de Carimai a été dévasté en octobre 2015. Des dizaines de logements individuels existaient depuis de nombreuses années avant la catastrophe naturelle ayant touché le hameau.
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : Le site sert actuellement de dépôt de gravas et remblais divers. L'aire d'étude rapprochée est majoritairement anthropisée.
- Autre (préciser l'usage)

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Le tableau suivant recense les habitats naturels présents sur l'aire d'étude rapprochée.

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : =	X	<u>Groupement annuel sub-nitrophile méditerranéen :</u> Cet habitat est occupé par un cortège d'espèces de graminées annuelles très répandues en Méditerranée. Cet habitat présente peu d'intérêt pour la diversité floristique. Etat de conservation moyen Surface de 0,05 ha. <u>Terrain en friche :</u> Cet habitat est composé de pelouses d'espèces rudérales, typique des milieux très perturbés Etat de conservation non évalué Surface de 0,68 ha.
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	<u>Forêt de chêne vert de la plaine catalo-provençale :</u> Ce type de boisement typiquement méditerranéen est principalement composé de Chêne vert, accompagné de Lauriers tin et sauce. Ici le sous-bois est dégradé, pauvre en strate arbustive et herbacée, ce qui en fait un boisement en mauvais état de conservation. Son aspect peu typique ainsi que sa faible densité ne permettent donc pas de le classer en habitat Natura 2000 (Habitat « Yeuseraie à Laurier-tin ») Surface de 0,3 ha

			<p><u>Boisement d'Acacia dealbata sur yeuseraie vestigiale :</u></p> <p>Un boisement de Mimosa argenté, une espèce exotique envahissante, colonise un boisement relictuel de Chênes verts. Surface de 0,81 ha</p> <p><u>Boisements exotiques dominants :</u> Une partie de l'aire d'étude étant anciennement occupée par une résidence, les boisements artificiels d'espèces exotiques sont aujourd'hui les reliquats des jardins ornementaux l'environnant. Cet habitat ne présente aucun intérêt pour la flore et peut être problématique quand il est constitué d'espèces invasives (Yucca, Eucalyptus etc.). Surface de 0,31 ha</p> <p><u>Forêt de chêne et lauriers :</u></p> <p>Ce type de boisement est assez proche de la forêt de chêne vert de la plaine catalano-provençale. Elle s'en différencie par la présence importante de <i>Laurus nobilis</i>. Sa surface réduite n'a pas permis d'évaluer son état de conservation. Surface de 0,02 ha</p>
Milieus rocheux	<p>falaise affleurement rocheux <u>éboulis</u> <u>blocs</u> autre :</p>		<p><u>Falaise x Boisement d'Acacia dealbata :</u></p> <p>Une parcelle minime du nord de l'aire d'étude est constituée d'une falaise peu occupée par la végétation. Quelques espèces rupicoles tel que le Polypodium hybridum ou l'Asplenium Ceterach y sont présentes de façon sporadique, mais le cortège de végétation n'est pas caractérisable. Plusieurs individus de Mimosa semblent coloniser le milieu. Cet habitat présente peu d'intérêt pour la flore du fait qu'il est fortement dégradé et commence à être colonisé une espèce exotique envahissante. Surface de 0,01 ha (au sol)</p>
Zones humides	<p>fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : cannaie</p>	X	<p><u>Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à Paspalum distichum :</u></p> <p>Cet habitat d'intérêt communautaire est ici présent sous le faciès d'herbacées annuelles, dominé par le <i>Paspalum faux-paspalum</i>. Surface de 0,17 ha.</p> <p><u>Peuplement de Cannes de Provence :</u></p> <p>Ces formations hautes de Canne de Provence ont colonisé une berge du cours d'eau. Du fait de leur caractère très compétitif, elles représentent une menace pour les autres habitats naturels de zone humide et leur expansion est donc à surveiller. Surface de 0,19 ha.</p>
Milieus littoraux et marins	<p>Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes</p>		

	autre :		
Autre type de milieu	Habitats anthropisés	X	<p><u>Carrière :</u></p> <p>Cet habitat était anciennement un quartier résidentiel, qui a été abandonné puis démantelé. Aujourd'hui, il en reste une large surface au sol toujours en travaux, occupée par des unités de chantier et des gravats. Cet habitat artificialisé ne présente aucun intérêt pour la flore et très peu pour la faune..</p> <p>Surface de 1,18 ha.</p>

Les photographies suivantes illustrent les différents types d'habitats présents sur la zone d'influence :

Milieus ouverts



Gravats et remblais colonisés par des friches rudérales



Groupement annuel sub-nitrophile méditerranéen au printemps

Milieus semi-ouverts/boisés



Boisement de Mimosa argenté envahissant une Yeuseraie



Yeuseraie et son sous-bois dégradé

Milieus humides et aquatique



*Groupement méditerranéen d'annuelles à
*Paspalum distichum**



*Berge colonisée par un peuplement de Canne de
Provence*

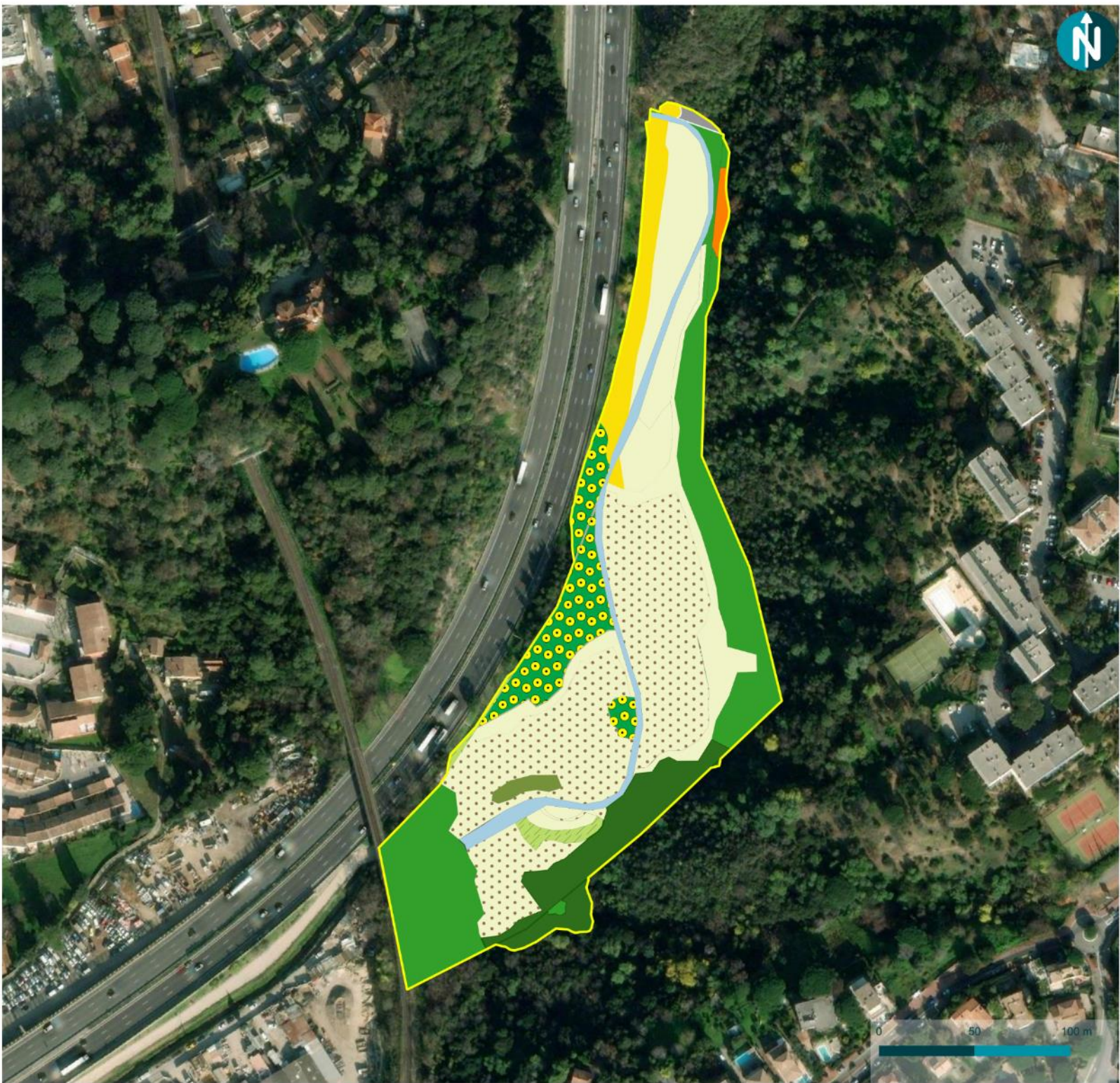
Milieus anthropisés



*Boisement exotique, reliquat du jardin ornemental
de la résidence*



Tas de gravats dans la zone en travaux



Habitats naturels

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Habitats d'intérêt communautaire

3280 - Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à *Paspalum distichum*

Autres habitats

Boisement d'*Acacia dealbata* sur yeuseraie vestigiale

Boissements artificiels à espèces exotiques dominantes

Bosquet de cyprès

Carrière

Forêt de chênes verts de la plaine catalo-provençale

Groupement annuel subnitrophile méditerranéen

Peuplement de Cannes de Provence

Terrain en friche

Falaise x Boisement d'*Acacia dealbata*

Forêt de chêne et lauriers



TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Le tableau ci-dessous recense les espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 ZSC FR9301573 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins », ZSC FR9301574 « Gorges de la Siagne » et ZSC FR9301628 « Esterel »

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Site N2000 concerné	Cocher si présente [X] ou potentielle [(X)]	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Spélerpès de Strinati <i>Speleomantes strinati</i>	FR9301574		Espèce strictement inféodée aux micro-habitats interstitiels à fort taux d'humidité. Aucun habitat favorable n'est présent sur l'aire d'influence. Principalement localisée au sein de massifs calcaires (endogés ou hypogés). De plus, le Spélerpès de Strinati est plutôt présent à l'est des Alpes-Maritimes, après avoir franchi le fleuve du Var. Les habitats de l'aire d'étude rapprochée ne sont pas favorables à l'espèce. Ainsi, le Spélerpès de Strinati est considéré comme absent de l'aire d'étude rapprochée.
	Eulepte d'Europe <i>Euleptes europaea</i>	FR9301573		Il s'agit d'une espèce dont la distribution ouest-méditerranéenne est restreinte et morcelée en de multiples populations isolées, principalement localisées sur des îles, îlots, avec toutefois quelques populations continentales. L'espèce n'est pas présente sur les communes impactées par le projet.
	Tortue caouanne <i>Caretta caretta</i>	FR9301573		Tortue que l'on retrouve dans les océans du monde entier. Aucun habitat favorable n'est présent sur l'aire d'influence.
	Tortue d'Hermann <i>Testudo hermanni</i>	FR9301628		Tortue terrestre ayant pour noyau d'habitat principal dans la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures et dans une moindre mesure dans l'Estérel. L'espèce n'est pas présente sur les communes impactées par le projet.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Site N2000 concerné	Cocher si présente [X] ou potentielle [(X)]	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	FR9301574		On la trouve de préférence dans les étangs. Elle affectionne les fonds vaseux ou rocheux avec des berges bien pourvues d'hélophytes et des objets immergés pour permettre l'insolation. Cette espèce est sensible au dérangement, elle vit dans les milieux calmes et peu fréquentés. La seule donnée disponible dans un rayon de 500 mètres autour des rivières étudiées se situe au sud de Mougins en 2005. La localisation n'est pas très précise mais la donnée indique en remarque que l'espèce a été trouvée chez un particulier. Il s'agit donc potentiellement d'un individu collecté illégalement en milieu sauvage. La Cistude se reproduit dans l'Étang de Fontmerle. La qualité des habitats pour cette espèce n'est pas bonne sur le secteur étudié.
	Vipère d'Orsini <i>Vipera ursinii</i>	FR9301574		Espèce localisée en France au niveau de quelques massifs des Alpes du Sud, occupant des pelouses ou landes sèches, situées aux étages montagnards et subalpins au niveau de massifs calcaires fracturés. Elle est particulièrement inféodée aux pelouses thermophiles ponctuée de buissons bas épars (Genévrier nain, Genévrier commun, ...) et de roches affleurantes.
Invertébrés	Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	FR9301573 FR9301574 FR9301628		Affectionne les zones rudérales et anthropiques. Les chenilles sont polyphages sur de nombreuses plantes herbacées ou ligneuses. La patrimonialité de l'espèce est liée à une erreur de classement, concernant initialement la sous-espèce <i>rhodonensis</i> , endémique de l'île de Rhodes et menacée en Europe. La sous-espèce nominale présente en Europe est un hétérocère très commun et peu exigeant, capable de se reproduire dans des milieux fortement anthropisés et aux chenilles largement polyphages.
	Cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	FR9301628 FR9301574 FR9301573		Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude, de l'écologie de l'espèce et de l'absence de présence lors des inventaires réalisés en 2021 et 2022
	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	FR9301628 FR9301574		Elle fréquente les grandes rivières, fleuves, fossés vaseux, à écoulement lent, peu profonds et aux rives broussailleuses. Il existe peu d'habitats favorables à la présence de cette espèce sur les cours d'eau gérés par le SIFRO. Sur l'aire d'étude rapprochée, les berges sont très

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Site N2000 concerné	Cocher si présente [X] ou potentielle [(X)]	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
				ouvertes et enrochées sur une grande partie du tronçon. Aucun habitat favorable n'est présent sur l'aire d'influence.
	Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	FR9301574 FR9301628		Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude, de l'écologie de l'espèce et de l'absence de présence lors des inventaires réalisés en 2021 et 2022
	Damier de la Succise <i>Euphydrias aurinia</i>	FR9301574 FR9301628		Elle se développe principalement sur la Céphalaire blanche (<i>Cephalaria leucantha</i>), mais peut également se trouver sur la Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) dans les prairies humides, les landes et les tourbières, sur la Scabieuse colombarie (<i>Scabiosa columbaria</i>) et sur la Knautie des champs (<i>Knautia arvensis</i>) dans les pelouses sèches. L'espèce a été signalée en 2013 au sud du village de Mougins mais la localisation n'est pas précise. Ses plantes hôtes sont absentes de l'aire étudiée, les données d'observation datent de 1909.
	Écrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>	FR9301574		Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude, de l'écologie de l'espèce et de l'absence de présence lors des inventaires réalisés en 2021 et 2022
	Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	FR9301573 FR9301574 FR9301628		Ce coléoptère est lié principalement au chêne. On le rencontre aussi bien en milieu forestier dans les grandes futaies que dans des zones ouvertes au niveau d'arbres isolés ou de haies. Les adultes vivent sur les branches et le tronc de vieux arbres. Les larves se développent dans le système racinaire de souches ou d'arbres morts. Présence de quelques vieux chênes isolés sur l'aire d'étude. Aucun indice de présence n'a été relevé. Sur l'aire d'étude rapprochée, seulement 2 ou 3 chênes bordent le cours d'eau et ils sont en mauvais état sanitaire.
	Grand capricorne	FR9301628		L'espèce se trouve dans les forêts de chêne, mais aussi dans les parcs urbains et bocages.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Site N2000 concerné	Cocher si présente [X] ou potentielle [(X)]	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	<i>Cerambyx cerdo</i>	FR9301574 FR9301573		Espèce xylophage dont la larve consomme le bois vivant des chênes, généralement sénescents. Elle attaque les diverses espèces de chênes (chênes vert, pubescent, sessile, pédonculé...), au niveau du tronc et des grosses branches (diamètre > 20 cm). Sur le réseau hydrographique du SIFRO quelques vieux chênes longent les rives des cours d'eau, mais ils ne sont pas dominants. Aucun indice de présence n'a été relevé. Sur l'aire d'étude rapprochée, seulement 2 ou 3 chênes bordent le cours d'eau et ils sont en mauvais état sanitaire.
	Noctuelle des Peucédans <i>Gortyna borelii</i>	FR9301628		Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude, de l'écologie de l'espèce et de l'absence de présence lors des inventaires réalisés en 2021 et 2022
Mammifères terrestres	Loup gris <i>Canis lupus</i>	FR9301574		Habitats anthropiques non favorable
Mammifères marins	Grand Dauphin <i>Tursiops truncatus</i>	FR9301573		Habitats non favorable
Poissons	Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	FR9301574	X	Espèce caractéristique des petits fleuves côtiers et du sud-est de la France. Habitat de reproduction très limité en surface (lithophile 5-30 mm) Bonne capacité d'accueil, surtout dans les zones profondes (chenaux).
Chiroptères	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	FR9301628 FR9301574 FR9301573	X	Espèce contactée en chasse et en transit à l'été 2021 avec une activité faible. Milieux de chasse préférentiels pour l'espèce au sein du cours d'eau de la Frayère et sa ripisylve.
	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	FR9301574 FR9301628		Le groupe Murin indéterminé (<i>Myotis sp.</i>) a été contacté sur site. Toutefois, au regard de l'écologie des espèces de ce groupe et la nature de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) qui est considéré comme présent. Le Grand Murin est ainsi considéré absent de l'aire d'étude rapprochée.

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Site N2000 concerné	Cocher si présente [X] ou potentielle [(X)]	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	FR9301628 FR9301574		Espèce considérée comme absentes de l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude, de l'écologie de l'espèce et de l'absence de présence lors des inventaires réalisés en 2021 et 2022
	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	FR9301628 FR9301574		Espèce considérée comme absentes de l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude, de l'écologie de l'espèce et de l'absence de présence lors des inventaires réalisés en 2021 et 2022
	Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	FR9301574		Espèce considérée comme absentes de l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude, de l'écologie de l'espèce et de l'absence de présence lors des inventaires réalisés en 2021 et 2022
	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	FR9301574		Le groupe Murin indéterminé (<i>Myotis sp.</i>) a été contacté sur site. Toutefois, au regard de l'écologie des espèces de ce groupe et la nature de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) qui est considéré comme présent. Le Petit Murin est ainsi considéré absent de l'aire d'étude rapprochée.
	Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i>	FR9301628 FR9301574		Le groupe Murin indéterminé (<i>Myotis sp.</i>) a été contacté sur site. Toutefois, au regard de l'écologie des espèces de ce groupe et la nature de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) qui est considéré comme présent. Le Murin de Cappacini est ainsi considéré absent de l'aire d'étude rapprochée.
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	FR9301574 FR9301628		Le groupe Murin indéterminé (<i>Myotis sp.</i>) a été contacté sur site. Toutefois, au regard de l'écologie des espèces de ce groupe et la nature de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) qui est considéré comme présent. Le Murin de Bechstein est ainsi considéré absent de l'aire d'étude rapprochée.
	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	FR9301628		Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude rapprochée au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude, de l'écologie de l'espèce et de l'absence de présence lors des inventaires réalisés en 2021 et 2022

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Site N2000 concerné	Cocher si présente [X] ou potentielle [(X)]	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	FR9301628	(X)	Le groupe Murin indéterminé (<i>Myotis sp.</i>) a été contacté sur site. Toutefois, au regard de l'écologie des espèces de ce groupe et la nature de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) qui est considéré comme présent. Le Murin à oreilles échanquées est ainsi considéré absent de l'aire d'étude rapprochée.

Autres espèces protégées et/ou patrimoniales observées sur la zone d'influence de l'activité :

1) Flore :

L'aire d'étude rapprochée est occupée majoritairement par des habitats dégradés, reliquats de l'inondation ayant détruit le hameau de Carimaï en 2015. Les habitats qui dominent sont d'enjeux négligeables à nuls, notamment la carrière et le boisement d'espèces exotiques issus des anciens jardins. Les espèces identifiées sur site sont principalement très communes ou communes.

Les principaux enjeux de l'aire d'étude rapprochée se situent à proximité de la Grande Frayère, petit fleuve côtier qui traverse le site. Malgré son état dégradé, la présence de la Grande Frayère permet le développement d'un habitat d'intérêt communautaire (Groupement annuel subnitrophile méditerranéen) et de deux espèces protégées qui affectionnent les abords de cours d'eau : l'Alpiste aquatique (*Phalaris aquatica*) et la Consoude bulbeuse (*Symphytum bulbosum*). Il est à noter également la présence d'une autre espèce végétale patrimoniale : la Narcisse tazette (*Narcissus tazetta*)

2) Faune :

- **Oiseaux**

Vingt-six espèces d'oiseaux (dix-huit espèces nicheuses, huit espèces non nicheuses mais présentes ponctuellement en période de reproduction) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles cinq sont remarquables. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les boisements favorables à la reproduction d'espèces telles que le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Serin cini (*Serinus serinus*), le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*) et la Fauvette mélanocéphale (*Curruca melanocephala*). Le cours d'eau est également favorable aux oiseaux en halte migratoire et en hivernage pour des espèces telles que le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement faible et localement moyen pour les oiseaux. Il faut également retenir la présence de vingt espèces protégées, dont cinq à enjeu spécifique moyen et quinze à enjeu spécifique faible

- **Reptiles**

La richesse herpétologique est moyenne sur l'aire d'étude rapprochée, mais les densités des populations sont très faibles. Les capacités de développement des populations sont réduites sur ce site.

Une bonne partie du site d'étude est exploitée sur la partie sud, pour le stockage de matériaux de construction/destruction de bâtiments, routes, etc... Des engins lourds (pelles mécaniques, grues, camions de transports) circulent régulièrement sur cette parcelle et les matériaux stockés sont régulièrement déplacés ou réutilisés. Ils ne peuvent donc pas servir de caches ou de zones de refuges pour l'herpétofaune ou alors de manière temporaire, avec un risque de mortalité important si ces zones de stockage sont occupées par des reptiles lors des déplacements par les engins. La pression anthropique et la fréquentation humaine sont peu favorables à la présence des reptiles, hors Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) qui présentent un caractère anthropique.

Au nord, le site est moins fréquenté. Les capacités d'accueil y sont néanmoins faibles liées aux mesures de gestion inadaptées (fauche trop précoce) et la présence de prédateurs (chats errants).

Deux espèces ont été observées lors des inventaires de terrain : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*).

Quatre espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces : Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) ; Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) ; Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*) et l'Orvet de Vérone (*Anguis veronensis*).

- **Amphibiens**

La richesse batrachologique est très faible compte tenu du contexte de l'aire d'étude rapprochée. Les milieux sont peu favorables à la reproduction des amphibiens. Il s'agit d'un cours d'eau dont la qualité est faible, en milieu ouvert sur la partie Nord et dont les berges sont artificialisées sur la partie sud. Au nord, la ripisylve est constituée d'espèces végétales de la strate herbacée. Au sud, le cours d'eau est encadré par des hauts murets. Aussi, la présence de prédateurs (poissons, canards...) limite les potentialités d'accueil. Seule une espèce très adaptable et peu exigeante telle que la Grenouille rieuse s'y accommode.

Une espèce d'amphibien est présente dans l'aire d'étude rapprochée, elle n'est pas remarquable mais protégée, il s'agit d'une espèce exotique introduite : la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*). Le site ne présente pas de secteur à enjeux pour ce groupe taxonomique.

- **Insectes**

La richesse entomologique est très faible compte-tenu du contexte de l'aire d'étude rapprochée. Les 3/4 du site d'étude sont exploités sur la partie sud, pour le stockage de matériaux de construction/destruction de bâtiments, routes, etc... Le sol a été fortement remanié et il est artificiel (remblai). Les berges de la frayère sont murées, laissant peu de place à la végétation naturelle pour se développer. Celle-ci est nécessaire à l'accueil et l'accomplissement du cycle biologique des insectes.

Au nord du site, bien que les talus soient artificiels et issus de l'apport de matériaux (remblais), ceux-ci sont bien végétalisés. Cet espace est propice au développement des insectes. La diversité biologique y est cependant très limitée, à cause de mesures de gestion inadaptées (fauche trop précoce notamment).

Trente-deux espèces d'insectes (douze lépidoptères, trois orthoptères, onze odonates, trois coléoptères, deux hémiptères) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles un orthoptère est remarquable. Il s'agit du Grillon des jonchères (*Trigonidium cicindeloides*), qui est classé EN (en danger) sur liste rouge PACA. Il est également déterminant ZNIEFF en région. Il n'a pas été recensé lors des inventaires 2021-2022, probablement à cause de la fauche précoce. Cette espèce a été observée à moins d'un km de l'aire d'étude rapprochée (données bibliographique SILENE 2019). Les habitats de la partie nord de l'aire d'étude rapprochée semblent favorables à l'accomplissement biologique de cette espèce, puisqu'elle colonise les strates herbacées et buissonnantes en bordures de cours d'eau. L'espèce est donc considérée comme présente sur le site.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent la végétation des berges et du cours d'eau en particulier sur la partie nord. Les autres milieux ne sont pas utilisés par les insectes.

Parmi ces espèces, aucune n'est protégée.

- **Poissons**

Deux espèces de poissons sont connues dans l'aire d'étude rapprochée. Une espèce a été observée lors des inventaires de terrain, il s'agit du Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), très abondante et de toutes les classes de taille. Malgré l'absence de frayère et de faible potentialité pour le frai, la population semble bien établie avec un recrutement possible, peut-être en amont de l'autoroute.

Une espèce non observée lors des inventaires de terrain mais considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et

de notre connaissance de l'écologie de cette espèce : il s'agit de l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) : espèce très discrète et ubiquiste. Etant donné la proximité avec la mer, l'espèce pourrait être assez abondante y compris civelles et anguillons. Notons que l'espèce a été observée par Biotope en 2022, 800 m plus en aval sur le même cours d'eau.

Les plus forts enjeux sont relatifs à la conservation du Barbeau méridional qui est une espèce assez localisée dans le sud-est de la France mais qui peut être assez courante dans les petits fleuves côtiers.

L'aire d'étude est assez altérée d'un point de vue morphologique notamment les berges et la ripisylve. C'est aussi un secteur assez contraint, en particulier en aval (zone de chantier, tronçons 2 et 3).

L'anguille semble abondante dans toute l'aire d'étude et pourrait coloniser tous les milieux.

- **Mammifères (hors chiroptères)**

Aucune espèce n'a été observée lors des prospections en 2021. Deux espèces non observées lors des inventaires de terrain mais sont considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces : il s'agit de l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) : espèce connue sur les trois communes et du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) : espèce avérée à proximité rapprochée de l'aire d'étude (le long du cours d'eau de la Frayère) et connue sur les trois communes.

La richesse mammalogique est faible compte tenu du contexte très urbanisé de l'aire d'étude rapprochée et du cours d'eau de la Frayère très dégradée.

Ces deux espèces de mammifères demeurent néanmoins protégées à l'échelle nationale (individus et habitats). Aussi, le Hérisson d'Europe peut être présent en gîte au regard des habitats et donc en reproduction au sein de l'aire d'étude (espèce avérée à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée le long du cours d'eau de la Frayère). Pour les mammifères semi-aquatiques, il semble qu'au regard des habitats très dégradés de la Frayère et sa ripisylve et de la bibliographie connue, aucune espèce n'est considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée. Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme faible pour les mammifères terrestres (hors chiroptères).

- **Chiroptères**

Dix espèces de chiroptères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- Sept espèces et un groupe ont été contactées lors des inventaires de terrain en 2021 et 2022 :
 - Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) ;
 - Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*) ;
 - Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ;
 - Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
 - Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) ;
 - Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ;
 - Vespère de Savi (*Hypsugo savii*) ;
 - Groupe des Pipistrelles de Kuhl/ Nathusius

Notons que le groupe des Sérotules/Noctules et le groupe Murin indéterminé (*Myotis sp.*) ont également été contactés.

- Deux espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
 - Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : espèce contactée à proximité de l'aire d'étude rapprochée sur la commune de Mandelieu en 2021 (Source : Biotope, 2021).

- Noctule commune (*Nyctalus noctula*) : espèce contactée à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée sur la commune de Mandelieu en 2021 (Source : Biotope, 2021).

La richesse chiroptérologique est faible sur l'aire d'étude rapprochée puisqu'elle représente près de 33% des espèces de la région (30 espèces en région PACA). En effet, cette richesse est basse compte tenu du contexte très urbanisé de l'aire d'étude rapprochée et où, malgré la présence d'un cours d'eau et sa ripisylve (secteur de chasse et de transit), le cours d'eau de la Grande Frayère reste très dégradé.

5 Incidences potentielles du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

- ❖ **Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :**

Habitats naturels :

Les habitats naturels présents sur site seront impactés majoritairement en phase travaux. Si les impacts sont notables sur la plupart des habitats en phase travaux, ils seront négligeables en phase exploitation. Dans les faits, le site fera l'objet d'une revalorisation écologique : les habitats autrefois anthropisés (carrière) ou dégradés (boisements d'exotiques, boisement en mauvais état...) seront reconstitués au travers de différentes palettes végétales prévues dans le cadre du projet avec différentes strates : herbacées, arbustives et arborées.

Il est à noter qu'aucun habitat ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 « Esterel », « Baie et cap d'Antibes - îles de Lerins » et « Gorges de la Siagne » n'ont été identifiés sur l'aire d'étude rapprochée.

- ⇒ **Pas d'incidence sur les habitats naturels ayant justifiés la désignation des 3 sites Natura 2000 concernés par le présent document.**

Amphibiens :

Le Spélerpès de Strinati (*Hydromantes strinati*) est l'unique amphibien cité aux FSD des trois sites Natura 2000 concernés par le présent document. Aucun habitat naturel favorable à cette espèce d'intérêt. Aucun amphibien d'intérêt communautaire mentionné sur le site Natura 2000 concerné.

- ⇒ **Pas d'incidence sur les populations des amphibiens ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.**

Reptiles :

Plusieurs espèces de reptiles d'intérêt communautaire sont mentionnées dans les différents FSD des trois sites Natura 2000 concernés. Il s'agit de l'Eulepte d'Europe (*Euleptes europaea*), la Tortue caouanne (*Caretta caretta*), la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*), la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et la Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*). Aucune de ces espèces n'a été contacté sur site, et aucun habitat n'est favorable à leur présence.

- ⇒ **Pas d'incidence sur les populations des reptiles ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.**

Insectes :

Plusieurs espèces d'insectes d'intérêt communautaires sont mentionnées dans les différents FSD des trois sites Natura 2000 concernés. Il s'agit de la Laineuse du Prunelier (*Eriogaster catax*), l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), le Cerf-volant (*Lucanus cervus*), la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et la Noctuelle des Peucédans (*Gortyna borelii*). Parmi ces espèces. Rappelons toutefois qu'aucune de ces deux espèces n'a pu être observée. Pour le Damier de la Succise, l'espèce a été signalée en 2013 au sud du village de Mougins mais la localisation n'est pas précise. Ses plantes hôtes sont absentes de l'aire étudiée, les données d'observation datent de 1909.

La présence de l'Ecaille chinée sur site est plus probable : il s'agit d'une espèce affectionnant les zones rudérales et anthropiques. La sous-espèce nominale présente en Europe est un hétérocère très commun et peu exigeant, capable de se reproduire dans des milieux fortement anthropisés et aux chenilles largement polyphages.

- ⇒ **Pas d'incidence sur les populations d'insectes ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.**

Mammifères terrestres :

Seul le Loup gris (*Canis lupus*) est mentionné dans les FSD des ZSC concernées. Il s'agit d'une espèce ne fréquentant pas ce type de secteur autant anthropisé et fréquenté (présence de l'autoroute à proximité immédiate notamment).

- ⇒ **Pas d'incidence sur les populations du Loup Gris, ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.**

Oiseaux :

Aucune ZPS n'est concernée par l'évaluation Natura 2000. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciales (ZPS).

Poissons :

La Grande Frayère, malgré son aspect particulièrement dégradé, constitue un habitat favorable au Barbeau Méridional (*Barbus meridionalis*), cité au FSD de la ZSC « Gorges de la Siagne ». D'après les inventaires réalisés en 2022, les surfaces favorables pour la frayère sont très faibles. Néanmoins, le projet engendrera des déblais sur toute la zone et donc destruction de l'ensemble du cours d'eau actuel. Une autorisation au titre de la loi sur l'eau est donc visée sur cet aspect. Il est toutefois à noter qu'une pêche de sauvegarde permettant la capture des espèces piscicoles dans l'emprise du projet mise à sec sera mise en oeuvre suite à une concertation à réaliser avec la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) locale et l'AFB.

- ⇒ **Les impacts du projet sur les habitats du Barbeau méridional, espèce d'intérêt communautaire, sont considérés comme notables dans le volet naturel de l'étude d'impact. Notons que la Grande Frayère ne sera pas mise à sec en phase travaux, mais sera déviée et busée. Une pêche préventive sera également réalisée en amont des travaux afin de préserver les individus de Barbeau méridional qui seraient présents dans l'emprise projet. En d'autres termes, aucun individu ne sera détruit en phase travaux et l'habitat d'espèce ne sera pas détruit mais dévié. En phase exploitation, il y aura une plus-value écologique pour l'espèce : la Grande Frayère sera restituée dans un meilleur état écologique qu'avant travaux.**

De plus, les travaux n'impacteront pas les individus qui fréquentent les sites Natura 2000 concernés par la présente étude. D'après la cartographie et la bibliographie, il n'existe aucun lien fonctionnel entre l'aire d'étude rapprochée et les trois sites Natura 2000. En d'autres termes, les populations présentes sur la Grande Frayère ne communiquent pas avec les

populations de la Siagne. Le projet n'a pas d'incidence sur les populations ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

Les incidences sur l'espèce et l'habitat d'espèce sont considérés comme faibles et temporaires.

Chiroptères :

Plusieurs espèces de chiroptères sont identifiées aux différents FSD des ZSC retenues pour l'évaluation simplifiée : il s'agit du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), le Petit Murin (*Myotis blythii*), le Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

L'aire d'étude est fortement fréquentée par des espèces de chiroptères ubiquistes et anthropophiles comme la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*). La plupart des espèces d'intérêt communautaire cités plus haut peuvent être considérés comme absents au regard des habitats présents au sein de l'aire d'étude rapprochée et de l'écologie de ces espèces.

⇒ **Si l'aire d'étude rapprochée est fréquentée en chasse et en transit majoritairement par des chiroptères affilés au cortège des milieux anthropiques, elle n'est pas favorable au gîte de ce taxon. Au regard de la distance des sites Natura 2000 concernés par cette étude de l'aire d'étude rapprochée, les travaux réalisés au sein de celle-ci n'auront pas d'incidences sur les populations de chiroptères issus de ces sites. En effet, les individus contactés au sein de l'aire d'étude rapprochée ne sont pas ceux issus des sites Natura 2000 de par leur rayon d'action pour la chasse. Les incidences sont considérées comme nulles. Notons toutefois la mise en place de différentes mesures de réduction concernant ce taxon (calendrier écologique, travaux en période diurne...)**

❖ **Perturbation ou destruction d'espèces protégées non d'intérêt communautaires :**

Bilan des impacts résiduels notables du projet sur la biodiversité

Groupe considéré	Espèce	Statut de protection	Impacts résiduels
Flore	Consoude bulbeuse (<i>Symphytum bulbosum</i>)	PR	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de 2 000 individus.
	Alpiste aquatique (<i>Phalaris aquatica</i>)	PR	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de 4 individus.
	Narcisse à bouquet (<i>Narcissus tazetta</i>)	PD	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'au moins 1 individu.
Insectes	Grillon des jonchères (<i>Trigonidium cicindeloides</i>)	-	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction d'individus.
Chiroptères	Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>), Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>), Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	DH4/PN2	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de deux gîtes anthropiques favorables à ces espèces ; • Dérangement et perturbation liés à la destruction des deux gîtes anthropiques.

Ces risques de dérangement et de destruction font l'objet de mesures de réduction d'impacts dans le paragraphe suivant.

S'il existe bien des impacts sur certaines espèces patrimoniales et protégées comme mentionné dans les études réglementaires, il n'existe pas d'incidence au titre de Natura 2000 dans le cadre des travaux envisagés.

6 Mesures d'évitement et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Le volet naturel de l'étude d'impact reprend différentes mesures d'évitement, de réduction et de suivi. Ces mesures sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Notons que ce tableau est présenté à titre indicatif : ces mesures servent à réduire les impacts sur le site d'étude (espèces protégées et patrimoniales), mais ne réduisent pas les incidences Natura 2000 puisque les travaux envisagés n'auront pas d'incidences potentielles sur les espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation des sites Natura 2000.

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
Mesures de réduction		
MR01	Réhabilitation écologique et requalification de l'emprise projet	Conception / Exploitation
MR02	Assistance environnementale en phase travaux par un écologue	Travaux
MR03	Limitation des emprises au strict nécessaire et balisage des zones sensibles	Conception / Travaux
MR04	Protocole de transplantation de la Consoude bulbeuse (<i>Symphytum bulbosum</i>)	Conception / Travaux
MR05	Pêche électrique de sauvegarde des individus <i>Barbus meridionalis</i> et d' <i>Anguilla anguilla</i>	Travaux
MR06	Adaptation du calendrier de démarrage des travaux et du débroussaillage au cycle biologique des espèces	Conception / Travaux
MR07	Limitation du risque de pollution en phase travaux	Conception / Travaux
MR08	Débroussaillage selon une méthode permettant la fuite de la faune en phase travaux	Travaux
MR09	Gestion écologique des espaces végétalisés en faveur de la biodiversité	Exploitation
MR10	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Conception / Travaux / Exploitation
MR11	Installation d'une clôture permettant la continuité écologique	Conception / Travaux
MR12	Prévenir la création de piège à faune en phase chantier	Travaux
MR13	Inspection préalable de l'ouvrage d'art et du bâti avant travaux (recherche de gîtes à chiroptères) et défavorabilisation	Travaux
Mesures d'accompagnement		
MA01	Transplantation expérimentale de la Narcisse à bouquet (<i>Narcissus tazetta</i>)	Travaux
MA02	Mise en place d'aménagements en faveur de la petite faune	Exploitation
Mesures de suivi		
MS01	Suivi post-chantier de l'évolution des milieux à la suite de la restauration écologique du site	Exploitation
MS02	Suivi des pieds de Consoude bulbeuse et de Narcisse à bouquet transplantés	Exploitation

7 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

La présente étude d'incidence se base sur des données bibliographiques et sur des expertises de terrain visant à identifier la présence ou les potentialités de présence des espèces d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude rapprochée du présent projet. Elle permet de conclure, à l'absence d'incidences significatives du projet de construction d'un ouvrage de rétention sur les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 des ZSC FR9301573 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins », ZSC FR9301574 « Gorges de la Siagne » et ZSC FR9301628 « Esterel ». Rappelons que le projet se situe à plus de 5 km du premier site Natura 2000 et aucun habitat d'intérêt communautaire mentionné dans les différents FSD de ces 3 sites n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée.

L'aire d'étude rapprochée est constituée majoritairement de déblais et d'habitats dégradés, reliquats de la présence de l'ancien hameau de Carimaï détruit par d'importantes inondations en 2015. De par la distance particulièrement éloignée des différents sites Natura 2000 et par le tissu urbain important et caractéristique de la Côte d'Azur, les interactions avec les espèces d'intérêt communautaire à faible capacité de déplacement (insectes, reptiles et amphibiens notamment) sont négligeables à nulles. Les espèces citées au FSD de ces différents sites Natura 2000 et considérées présents sur l'aire d'étude rapprochée sont les suivantes : Barbeau méridional et Minioptère de Schreibers.

Rappelons enfin que le site aura une plus-value écologique après travaux avec l'ensemencement du futur ouvrage avec différentes palettes végétales adaptées et la revalorisation écologique de la Grande Frayère notamment.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : La Barben (13)

Signature :

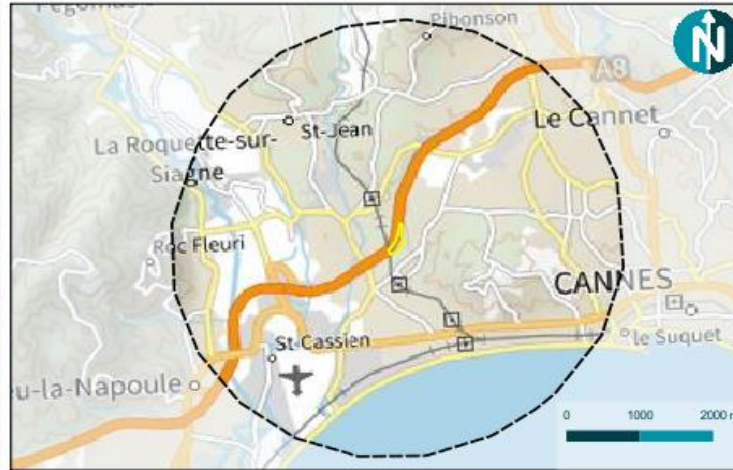


Le (date) : 29/04/24

A

Annexes

Annexe 1 : Localisation des aires d'étude du projet



Echelle communale





Echelle départementale





Localisation des aires d'étude

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

Aires d'étude

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (Tampon 5 km)

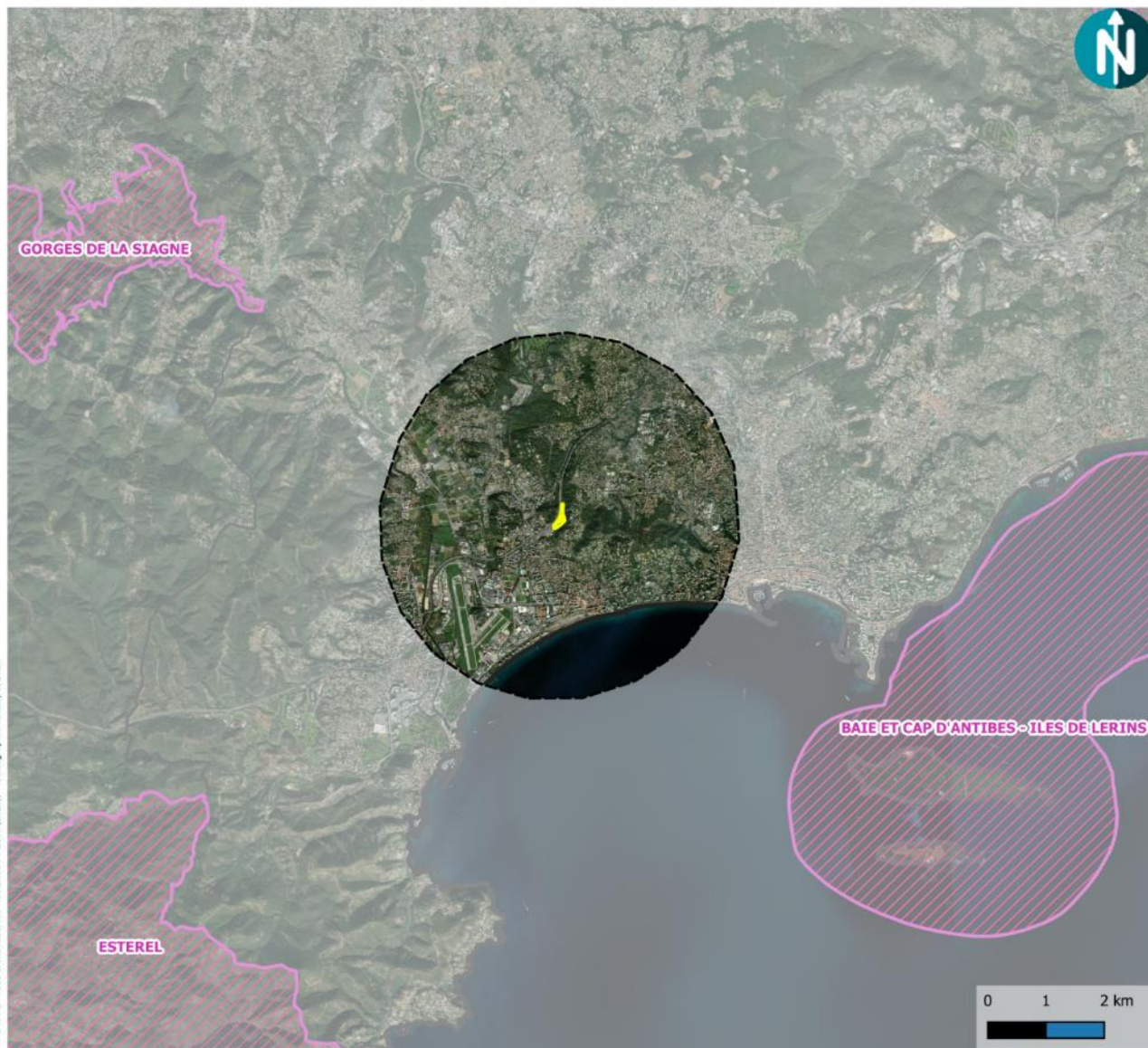
Limites administratives

-  Limites régionales
-  Limites départementales



A

Annexe 2 : Emprise du projet au regard des sites N2000



© DACPL - Tous droits réservés - Sources : CESRI (2023), - Cartographie : Biotope, 2023





CANNES
PAYS DE
LÉRINS


Emprise du projet au regard des sites N2000

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

Aires d'étude

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (Tampon 5 km)

Sites Natura 2000

-  Zones Spéciale de Conservation - Directive Habitats

Annexe 3 : Zonages réglementaires et d'inventaires du patrimoine naturel



© CAUPL - Tous droits réservés - Sources : ©ESRI (2023) - Cartographie : Biotope, 2023



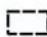
CANNES
PAYS DE
LÉRINS

Zonages réglementaires du patrimoine naturel


Projet d'aménagement d'un ouvrage
de rétention au lieu-dit Carimai -
Cannes (06)

Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée

 Aire d'étude éloignée

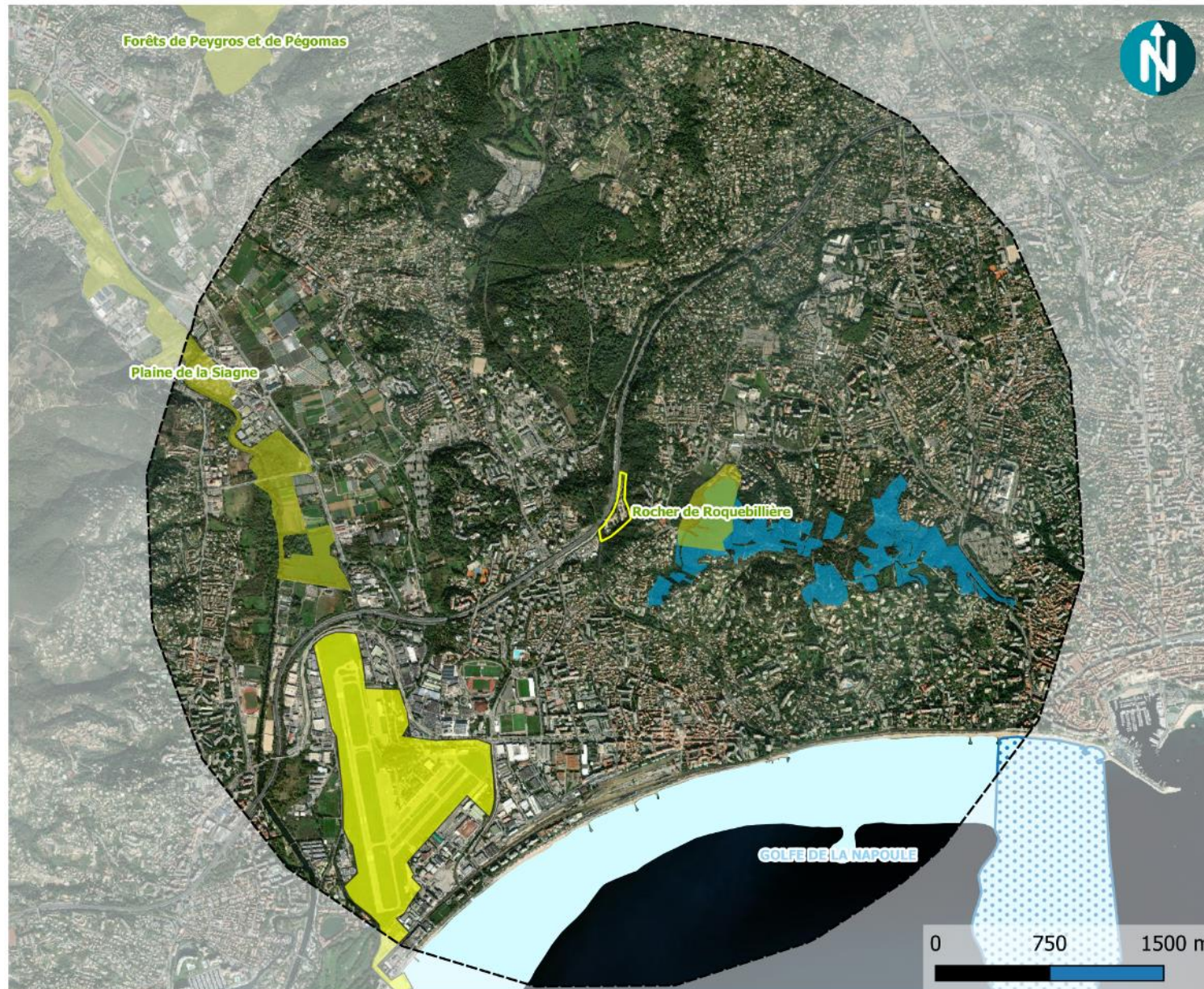
Zonages réglementaire - Patrimoine naturel

 Arrêtés de protection
de biotope

 Inventaire des frayères


Zonages d'inventaires et autres zonages

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)



Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée


 Aire d'étude éloignée

Zonages réglementaire - Patrimoine naturel

 ZNIEFF II terrestre

 ZNIEFF II maritime

Autres zonages

 Site du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

 Site du Conservatoire du Littoral

A

Annexe 4 : Cartographie des habitats naturels, de la flore et de la faune observés sur l'aire d'étude rapprochée



Habitats naturels

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Habitats d'intérêt communautaire

3280 - Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles à Paspalum distichum

Autres habitats

Boisement d'Acacia dealbata sur yeuseraie vestigiale

Boisements artificiels à espèces exotiques dominantes

Bosquet de cyprès

Carrière

Forêt de chênes verts de la plaine catalo-provençale

Groupement annuel subnitrophile méditerranéen

Peuplement de Cannes de Provence

Terrain en friche

Falaise x Boisement d'Acacia dealbata

Forêt de chêne et lauriers





Espèces végétales protégées



Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit de Carimai - Cannes (06)

Aire d'étude



 Aire étude rapprochée

Espèces protégées

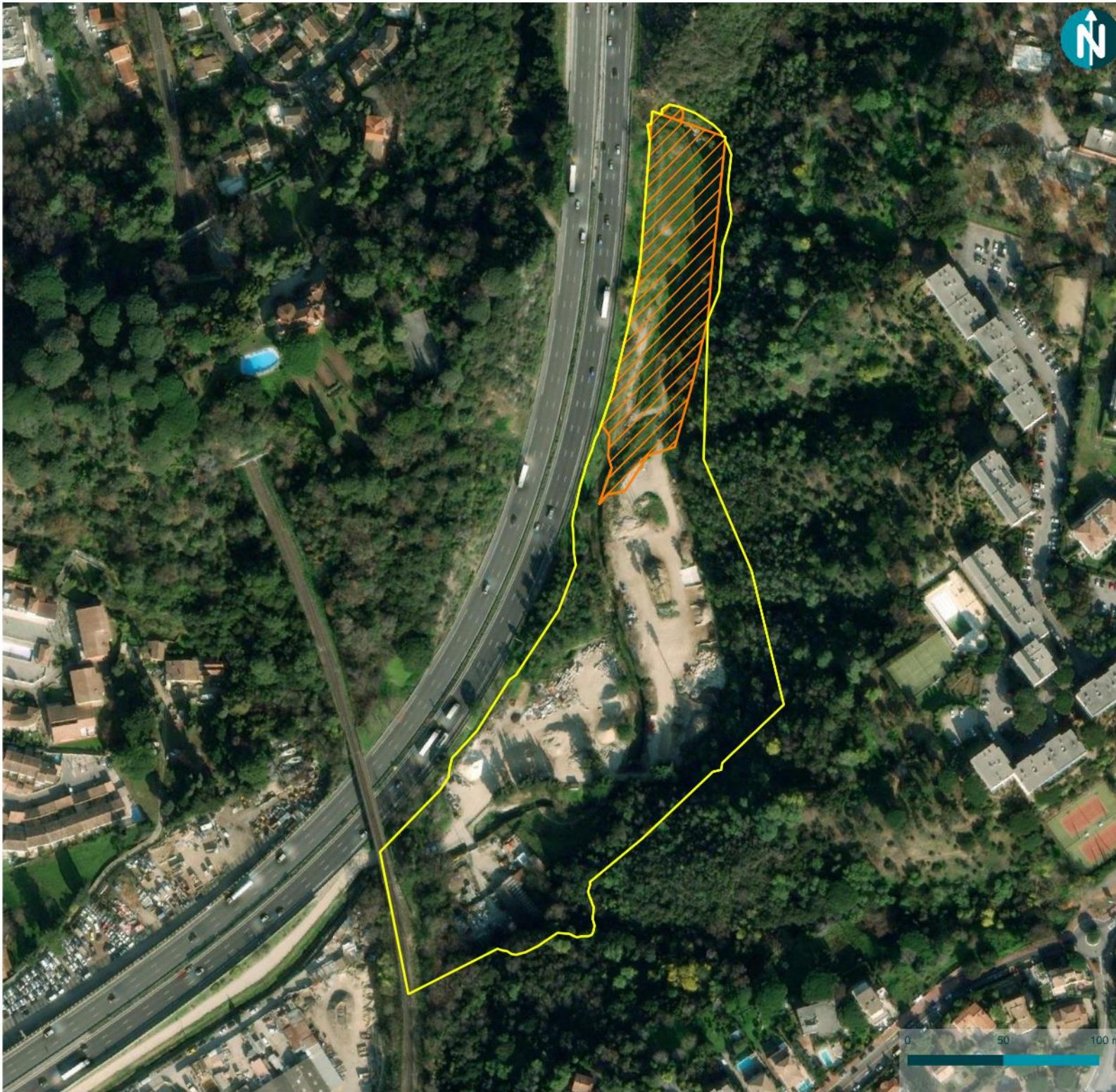
Stations recensées en 2022

-  Alpiste aquatique
-  Consoude bulbeuse

Stations recensées en 2024

-  Narcisse à bouquet
-  Consoude bulbeuse






CANNES
PAYS DE
LÉRINS


Insectes protégés et/ou patrimoniaux

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée

Habitats d'espèces

 Habitats favorables à l'entomofaune (dont le Grillon des jonchères)







Reptiles protégés et/ou patrimoniaux

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimaï - Cannes (06)



Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée

Habitats d'espèces

 Habitats favorables aux reptiles

Espèces protégées et/ou patrimoniales

-  Lézard des murailles
-  Tarente de Maurétanie

0 50 100 m

Oiseaux protégés et/ou patrimoniaux

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

Aires d'étude

 Aire d'étude rapprochée




Espèces protégées et patrimoniales

-  Chardonneret élégant
-  Fauvette mélanocéphale
-  Martin-pêcheur d'Europe
-  Rossignol philomèle
-  Serin cini

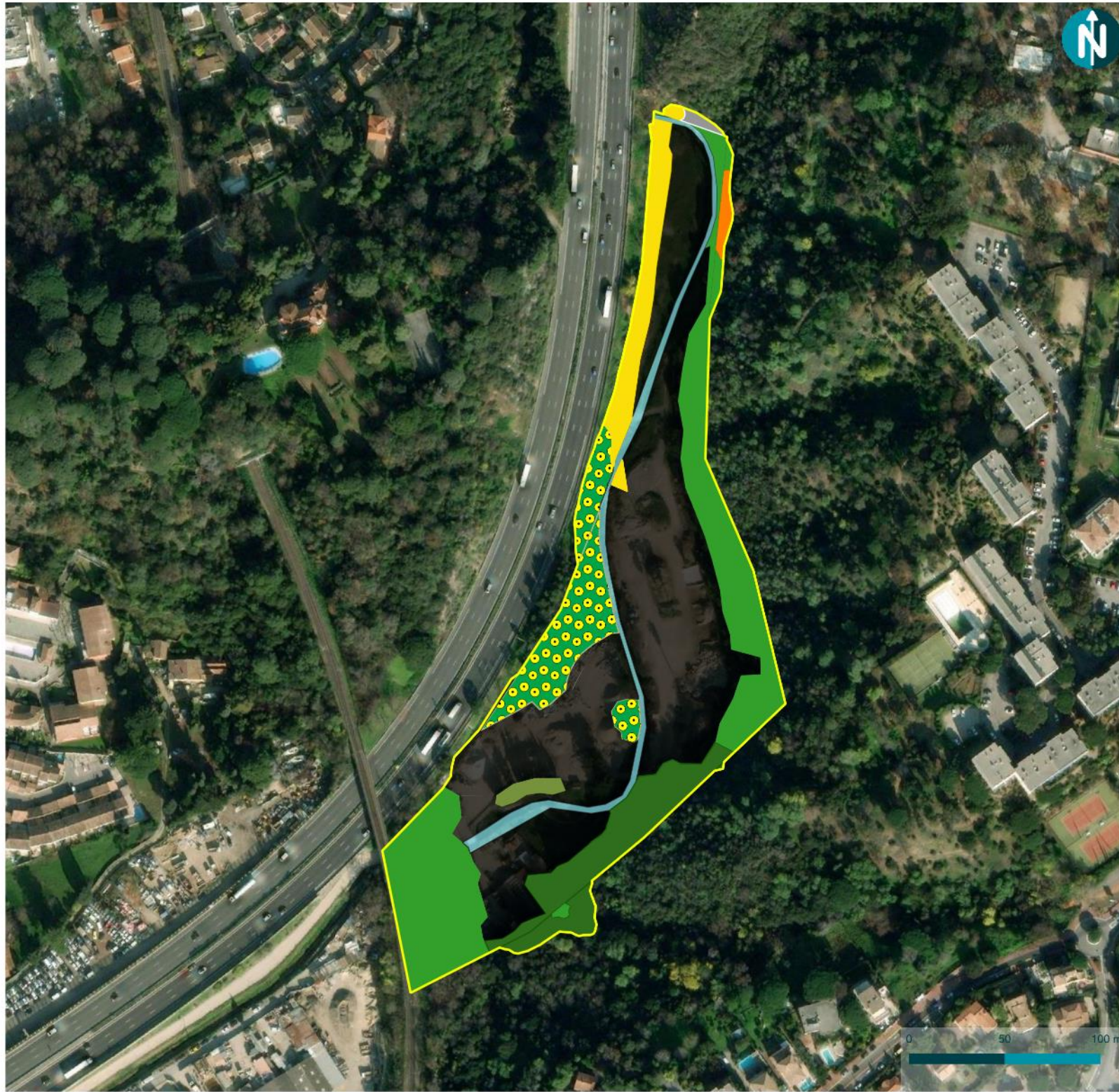
Oiseaux non patrimoniaux

-  Autres espèces protégées

Habitats des cortèges d'espèces

-  Cortège d'espèce des milieux boisés et arbustifs
-  Cortège d'espèce des milieux humides
-  Cortège d'espèce des milieux ouverts et anthropiques







Mammifères terrestres protégés et/ou patrimoniaux


Projet d'aménagement d'un ouvrage de
rétention au lieu-dit Carimai - Cannes (06)

Aires d'étude


 Aire d'étude rapprochée

Habitats favorables au Hérisson d'Europe (gîte, alimentation et transit) et à l'Ecureuil roux (transit)

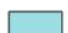
 Boisement d'Acacia dealbata sur yeuseraie
vestigiale

 Boisements artificiels à espèces exotiques
dominantes


 Bosquet de cyprès

 Forêt de chênes verts de la plaine catalo-
provençale


 Peuplement de Cannes de Provence

 Communautés méditerranéennes d'annuelles
nitrophiles à Paspalum faux-paspalum

 Falaise x Boisement d'Acacia dealbata

 Forêt de chêne et lauriers

Habitats non favorables aux espèces

 Terrain en friche, carrière, groupement annuel
subnitrophile méditerranéen





Chiroptères protégés et/ou patrimoniaux

Projet d'aménagement d'un ouvrage de rétention au lieu-dit Carimaï - Cannes (06)

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée

Habitats d'espèces

Milieux boisés : zones de transit et de chasse avérées

Ripisylve et cours d'eau de la Frayère : milieux de chasse et de transit avérés (forte activité)

Zones anthropisées : milieux de chasse et de transit pour des espèces communes

Gîtes anthropiques potentiels

Localisation des enregistreurs

Automne 2021 (SM4)

Été 2021 (SM4)

Printemps 2022 (SM4)

Annexe 6 : Equipe de travail

Équipe projet

Domaines d'intervention	Intervenants	Qualité et qualification
Coordination et rédaction de l'étude	Thomas BELANGER	Chef de projet environnementaliste Master II « Développement durable et gestion de projet en Méditerranée »
Expertise des habitats et de la flore	Ninon LARCHER-- ORLANDO	Expert Botaniste – Phytosociologue Master II « Bioévaluation des écosystèmes et expertise de la biodiversité »
Expertise des insectes, des amphibiens et des reptiles	Morgane WAUTHIER – Société ENCA	Experte Fauniste – Entomologiste / Batrachologue /Herpétologue BTS Gestion Protection de la Nature
Expertise des poissons	Christophe GARRONE – Maison régionale de l'eau (MRE)	Ingénieur d'étude – Hydrobiologiste DESS qualité et traitement de l'eau
Expertise des oiseaux	Julie CABRI	Experte Fauniste – Ornithologue Licence biologie des organismes
Expertise des chiroptères et des mammifères terrestres	Pauline LAMY DE LA CHAPELLE	Experte Fauniste – Mammologue / Chiroptérologue Master II « Ecologie – Biodiversité », spécialisation Environnement et Développement
Contrôle Qualité	Amélie HEROGUEZ	Cheffe de projet écologue Ingénieure agronome (ENSAT), spécialisation Qualité de l'Environnement et Gestion des Ressources



Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr